

<b>COMMUNE DE CANOHÈS</b>	<b>COMPTE RENDU DE LA SÉANCE</b> <b>DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>DU MARDI 03 JUILLET 2018</b>
---------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------

L'an deux mille dix-huit et le mardi trois juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Canohès, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CHAMBON, Maire.

**Membres présents :** Mmes et MM. CHAMBON – FOURCADE ALENDA – BERMOND - TRILLES – ESCUDER SANCHEZ - QUINTA – LANGLAIS VERNET - V.COPIN - MEDINILLA - GENESTIER - GONZALES ALVAREZ – LOMPECH HERRERA - DURUPT - JUSTAFRÉ – L. COPIN – FRANCO - CLIMACO

**Pouvoirs :** C. COLL à G.TRILLES – J.DE JESUS à JL.CHAMBON A. TROUCHE à JL. FRANCO

**Absents :** JC. GODARD - E.OURADOU - V. LEGROUX

**Secrétaire de séance :** Alain LANGLAIS est désigné secrétaire de séance

Sans observations le procès-verbal du 12 juin 2018 a été approuvé à l'unanimité.

#### **DÉCISIONS DU MAIRE :**

2018-34 : Signature d'un contrat de services n° NCL001074 pour la solution « Berger-Levrault Echanges Sécurisés » (Bles – contrôle de légalité - actes) avec la Société Berger-Levrault

2018-35 : Signature d'un contrat de location avec la Société Repro Système pour un photocopieur RICOH MPC 4504 ASP pour les services administratifs du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville.

2018-36 : Modification n°9 de la régie recette animation

2018-37 : Modification du régisseur suppléant de la régie animation

2018-38 : Modification des mandataires de la régie animation

2018-39 : Signature d'un contrat de location du véhicule « navette gratuite » avec la Société TRAFIC COMMUNICATION

2018-40 : Signature d'un contrat de location n°2200051989 avec la Société Yves COUGNAUD LOCATION pour un ensemble Moduliso plus pour l'école élémentaire annexe, rue Romain Escudier

2018-41 : Actualisation des tarifs du restaurant scolaire pour la rentrée 2018/2019

2018-42 : Actualisation des tarifs de l'accueil de loisirs périscolaires pour la rentrée 2018/2019

2018-43 : Actualisation des tarifs de l'aide aux devoirs pour la rentrée 2018/2019

## **Délibérations adoptées lors du Conseil Municipal du 03 juillet 2018**

### **DÉLIB 2018-01 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal décide :

**D'APPROUVER** les propositions de Monsieur le Maire,

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget communal 2018.

**VOTE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

### **DÉLIB 2018-02 : GARANTIE EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UN EHPAD SOLLICITÉ PAR AXENTIA**

Le Conseil Municipal décide :

**D'ACCORDER** la garantie solidaire à la SAHLM AXENTIA pour le remboursement, à hauteur de 100 %, de toutes sommes dues au titre de l'emprunt de quatre millions sept cent cinquante mille euros (4 750 000 €) à contracter auprès de la Caisse d'Épargne Ile de France, dont les principales caractéristiques ont été précédemment exposées,

**DE RENONCER** au bénéfice de discussion et prendre l'engagement de payer, à première demande de la CAISSE D'ÉPARGNE ILE-DE-FRANCE, toute somme due au titre de ce prêt en principal à hauteur de 100 %, augmentée des intérêts, intérêts de retard et tous autres indemnités, frais et accessoires qui n'auraient pas été acquittés par la **SAHLM AXENTIA** à leur date d'exigibilité, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt ou l'acte de cautionnement par acte séparé en application de la présente délibération accordant la garantie sus visée, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

**VOTE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

### **DÉLIB 2018-03 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DÉLAISSÉ DE LA RD 612A AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES PYRÉNÉES-ORIENTALES**

Le Conseil Municipal décide :

**D'APPROUVER** la convention de mise à disposition du délaissé situé en bordure de la RD612A avec le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

**VOTE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

**DÉLIB 2018-04 : CONVENTION D'ADHÉSION A L'EXPÉRIMENTATION D'UNE MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE (MPO) EN MATIÈRE DE LITIGES ADMINISTRATIFS AVEC LE CENTRE DE GESTION 66**

Le Conseil Municipal décide :

**D'APPROUVER** l'adhésion à la convention proposée par le Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales à compter du 04 juillet 2018 et jusqu'au 19 novembre 2020 et le déclenchement automatique du processus de médiation préalable pour tous les contentieux que recouvre la MPO susceptibles de survenir entre la commune de Canohès et ses agents.

**DE PRENDRE ACTE** que si le processus de MPO présente un caractère gratuit pour les parties, il s'inscrit néanmoins dans la cadre de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 et, à ce titre, son engagement d'y recourir est susceptible de comporter une participation financière. Néanmoins, en application de la délibération susvisée du 29 mars 2018 du conseil d'administration, l'intervention du Centre de Gestion des Pyrénées Orientales aura lieu sans coût ajouté à la cotisation obligatoire actuelle du cdg66 ;

**DAUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet,

**DE PRENDRE ACTE** que Monsieur le Maire s'engage à soumettre à la médiation la personne physique désignée par le Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales tout litige survenant entre la collectivité et ses agents et relatif aux décisions intervenues **à compter de la date de signature de la convention avec le CDG66**, ci-après détaillées :

- 1° Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés au premier alinéa de l'article 20 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée ;
- 2° Refus de détachement ou de placement en disponibilité ;
- 3° Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ;
- 4° Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps obtenu par promotion interne ;
- 5° Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- 6° Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés en application de l'article 6 sexies de la loi du 13 juillet 1983 ;
- 7° Décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions ;

**DE PRENDRE ACTE** que la Commune s'engage à compter de la date de signature de la convention et jusqu'au 19 novembre 2020, à adhérer à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire (MPO) en matière de litiges administratifs, prévue à l'article 5 de la loi n° 2016-1547 du 19 novembre 2016.

**VOTE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

**DÉLIB 2018-05 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil Municipal décide :

**D'APPROUVER** la création des emplois tels que proposés par Monsieur le Maire et présentés au tableau des effectifs à compter du 03 juillet 2018,

**DE DIRE** que les crédits suffisants sont inscrits au budget 2018 et suivants,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

**VOTE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

**DÉLIB 2018-06 : APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT EXTRASCOLAIRE**

Le Conseil Municipal décide :

**D'APPROUVER** le règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire.

**VOTE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

**DÉLIB 2018-07 : APPROBATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE**

Le Conseil Municipal décide :

**D'APPROUVER** le projet pédagogique de l'accueil de loisirs extrascolaire,

**VOTE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

**DÉLIB 2018-08 : DÉSIGNATION DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS REPRÉSENTANT PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ URBAINE AU SMLBVRÉART**

Le Conseil Municipal décide :

**D'APPROUVER** la désignation de **Monsieur Gilles TRILLES** comme représentant titulaire et de **Monsieur Jean-Louis VERNET** comme représentant suppléant pour représenter Perpignan Méditerranée au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Réart (SMLBVRÉART).

## VOTE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

### AFFAIRES DIVERSES

- Présentation du Rapport annuel de l'Entente Interdépartementale de Démoustication (EID)
- Présentation du rapport annuel du Conseil Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE 66)

### QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15

Le Maire,

*JL Chambon*

Jean-Louis CHAMBON



